



Réf. Farde e-Assemblées : 2673821

N° OJ : 73

Projet d'Arrêté - Conseil du 22/09/2025

Objet : Entité étrangère Slow Food.- Subside 2025 : 5.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu les articles 93 et 117 de la nouvelle loi communale;

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu la délibération du Conseil communal du 17 décembre 2001 y relative;

Vu la délibération du Conseil communal approuvant le budget pour l'exercice budgétaire de 2025;

Vu les crédits inscrits à l'article 52009/32201 du budget ordinaire de l'exercice budgétaire de 2025;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE :

Article unique : Octroyer un subside de 5.000,00 EUR à l'article 52009/32201 du budget ordinaire 2025, à l'entité étrangère Slow Food pour l'organisation de "Terra Madre" en 2025.

Annexes :